



GUIDE DES SENIORS 2019-2020



ÉDITO

Madame, Monsieur,

Jeunes retraités, grands-parents, seniors actifs, aînés plus fragiles ou en perte d'autonomie, chacun doit pouvoir trouver à Ris-Orangis une réponse à ses besoins. En développant depuis longtemps ses services à destination des seniors, notre Ville témoigne de sa volonté de faire de la retraite, une belle occasion de prendre soin de soi et de son entourage en restant actif.

À Ris-Orangis, la Municipalité a fait le choix de mettre en œuvre des politiques publiques innovantes et singulières ; service municipal de soins à domicile, portage des repas 7 jours /7, accompagnement personnalisé à la banque et au cimetière, aide au maintien dans son foyer... Par leur caractère exceptionnel et leur qualité, ces dispositifs, sans cesse repensés pour toujours mieux répondre aux besoins des Rissois-es, fondent l'identité de notre Ville dans laquelle de nombreux retraités viennent ou reviennent vivre.

Car parallèlement à ces services publics dédiés aux seniors, j'ai souhaité, avec l'équipe municipale qui m'entoure, que soient

développés des équipements culturels et sportifs de grande qualité : médiathèques, conservatoire, cinémas, centre culturel, piscine, salles de sport (gym douce, yoga...). Des espaces naturels propices aux promenades, ont été aménagés ces dernières années pour le bien-être de tous (lac des Docks, coulée verte, jardins familiaux...).

Toutes ces actions sont réunies dans ce « Guide des seniors » mais, puisque rien ne remplace le contact humain, les agents du service Retraités et Temps libre et mon adjointe chargée des Retraités et des Personnes âgées, **Claudine Cordes**, se tiennent à votre disposition pour vous écouter, vous informer et vous orienter, tout comme les bénévoles des associations sans lesquels rien ne serait possible.

Merci à toutes et tous pour cet engagement qui fait la force et la richesse de notre Ris-Orangis.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental
de l'Essonne



Claudine Cordes
Maire-adjointe
chargée des Retraités
et des Personnes âgées

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental
de l'Essonne

SOMMAIRE

p7

L'ACTION MUNICIPALE

Le service Retraités et Temps libre (SRTL)..... p8

Ses pôles d'actions..... p8

Le restaurant municipal,
le Club Georges-Brassens . p8

Les actions ponctuelles
et l'information..... p9

L'accueil des nouveaux
retraités..... p10

Le réseau solidaire p10

Le service d'accompagnement
des seniors par la Police
municipale p10

Le service d'accompagnement
au cimetière p11

p11

LES LOISIRS

Pôle animation - service Retraités et Temps libre p14

La gymnastique douce..... p14

Le Conseil consultatif
des retraités rissois
(2C2R)..... p14

Les activités avec les
partenaires..... p14

Les événements seniors p15

Les associations seniors..... p16

L'AGCRPA p16

L'AVTRO p17

Le Club CIARE p17

L'association « Échanges
et loisirs » p18

Les autres structures de loisirs p19

YED - Yoga p19

L'USRO p19

La MJC p19

Les médiathèques p20

L'Université du temps
libre - UTL p21

Les lieux de loisirs p22

p23

LES DROITS ET AIDES

Les structures municipales p26

Les droits à la retraite p27

Les aides p29

L'Allocation personnalisée

d'autonomie (APA) p29

L'Aide sociale à

l'hébergement (ASH)..... p29

p29

LES TRANSPORTS

De la Ville p32

Le transport adapté

municipal p32

Les navettes rissoises TICE..... p32

Les aides au transport p33

Le passe Navigo

Améthyste p33

Les chèques taxi p33

La carte européenne

de stationnement p34

PAM 91..... p34

Sortir Plus p34

p33

LE MAINTIEN À DOMICILE

Pôle maintien à domicile - service Retraités et Temps libre p36

Le service de portage
de repas à domicile p36

Le service de Soins infirmiers à domicile

(SSIAD) p38

La téléassistance..... p39

L'aide à domicile p39

p39

L'AIDE AUX AIDANTS

Le service Retraités et Temps libre p42

Les associations p42

p43

LA SANTÉ

Les réseaux de santé..... p46

Les actions de prévention santé et dépistages p46

p49

LE LOGEMENT

Faire une demande de logement social p52

Améliorer votre habitat..... p53

Entretien votre
logement..... p54

Les établissements
spécialisés

de Ris-Orangis..... p55

La Ville de Ris-Orangis, consciente des enjeux liés au vieillissement de sa population, a depuis de nombreuses années fait le choix de se doter d'un service retraités municipal gratuit, de proximité et accessible à l'ensemble des Rissoises et Rissois âgé-e-s et à leurs familles.

L'ACTION MUNICIPALE



LE SERVICE RETRAITÉS ET TEMPS LIBRE

Ses pôles d'actions

La Ville de Ris-Orangis, consciente des enjeux liés au vieillissement de sa population, a, depuis de nombreuses années, fait le choix de se doter d'un service municipal gratuit de proximité, dédié aux retraité-e-s, accessible à l'ensemble des Rissois et Rissoises âgé-es et leur famille.

Ce service accueille, informe et oriente les **seniors rissois** et/ou leurs familles.

Dans ce cadre, son **Pôle maintien à domicile** a pour missions de favoriser le bien vieillir et offrir aux personnes âgées, la possibilité de rester le plus longtemps possible à leur domicile, et dans les meilleures conditions. Les agents chargés du maintien à domicile informent, orientent et accompagnent les personnes en perte d'autonomie, pour la mise en place notamment d'un plan d'aide personnalisé, d'un suivi administratif, ainsi que d'un suivi social.

Par ailleurs, son **Pôle animation** organise des actions de prévention, de citoyenneté et de découvertes sportives, des rencontres intergénérationnelles, des activités ludiques ou culturelles, ainsi que de nombreuses sorties et deux voyages par an. Ce Pôle animation favorise les échanges et le lien social.

Le service propose également **des services spécifiques**, qui nécessitent **une inscription au service Retraités et Temps libre :**

Le restaurant municipal Club Georges-Brassens, dédié aux seniors

La Municipalité offre aux retraité-es qui le souhaitent la possibilité de déjeuner ensemble le midi au Club Brassens, du lundi au vendredi. L'ambiance y est conviviale et les repas complets, variés et équilibrés. Ils comprennent une entrée, un plat, un fromage ou un laitage, un dessert ou un fruit et un café. La boisson est aussi comprise, du vin ou un jus de fruit. Le tarif est calculé au

quotient familial en fonction de vos ressources.

Club Georges-Brassens,
17 avenue Ingres

Les actions ponctuelles

La réception d'un colis de fin d'année ou la participation au banquet.

La réception d'informations, par courrier, plusieurs fois par an.

Service Retraités et Temps libre

Adresse

34 rue de la Fontaine
91130 Ris-Orangis
Tél : 01 69 02 73 40
www.ville-ris-orangis.fr
Mail : contact@ville-ris-orangis.fr

Horaires

du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
(fermé le jeudi après-midi).

Conditions d'inscription

- **être Rissois-s-e** (présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois),
- **être âgé-e de 62 ans révolus** (présentation d'une pièce d'identité),
- **être en retraite effective** (présentation d'un justificatif de retraite),
- **fournir une photo d'identité** pour la carte de retraité (à présenter pour les animations).

L'accueil des nouveaux retraités

Une fois par an, la Municipalité accueille les nouveaux retraités, aussi bien ceux récemment arrivés à Ris-Orangis que les Rissois-es nouvellement en retraite, pour une matinée de découverte des services et animations proposés par la Ville.

Inscription préalable auprès du service Retraités et Temps libre.

« Le réseau solidaire »

Pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et/ou des personnes handicapées à Ris-Orangis, la Ville a mis en place un réseau de bénévoles pour effectuer des **visites de courtoisie à domicile**. Ce réseau permet de renouer des liens de proximité avec les plus fragiles et d'agir contre la solitude.

Le Service Retraités et Temps libre met en relation les bénévoles et les bénéficiaires et veille au bon déroulement des visites. Une convention pose les conditions des engagements réciproques entre les bénévoles,

les bénéficiaires et le service Retraités et Temps libre.

Les bénévoles bénéficient d'un accompagnement par les professionnel-le-s du service, au travers d'une réunion de coordination mensuelle et également de formations.

Pour rejoindre le réseau ou en bénéficier, adressez-vous au Service Retraités et Temps libre.

Le service d'accompagnement des seniors par la Police municipale

« Pour des démarches en toute sécurité »

Afin d'améliorer les conditions de vie de ses seniors et pour répondre le mieux possible à leurs attentes, la Ville a mis en place un nouveau service sur mesure et à la demande, destiné à les soutenir dans leur quotidien.

Tous les Rissois-es âgé-e-s de plus de 60 ans et isolé-es, peuvent prétendre à cet accompagnement par un agent de la Police municipale. Il consiste, en une présence humaine pour effectuer en toute

quiétude des retraits d'argent et accomplir des démarches d'État civil à la Mairie. Au jour et à l'heure du rendez-vous pris, un agent de la Police municipale viendra chercher l'usager à son domicile pour l'accompagner, à pied ou en véhicule.

Demande à effectuer auprès de la Police municipale
Tél : 01 69 02 13 30

Le service d'accompagnement au cimetière

Le service Retraités et Temps libre de la ville propose d'accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie, n'étant pas véhiculées et dans l'incapacité de prendre le bus, pour aller au cimetière.

Demande auprès du service Retraités et Temps libre.

À Ris-Orangis, les retraités disposent d'une multitude de loisirs ludiques, culturels et sportifs assurés notamment par les associations.

LES LOISIRS



PÔLE ANIMATION DU SERVICE RETRAITÉS ET TEMPS LIBRE

Le pôle animation organise :

- des actions d'information et de prévention,
- des actions de citoyenneté,
- des activités culturelles,
- des actions d'animation et de divertissement,
- des rencontres intergénérationnelles,
- des sorties,
- des voyages en France et à l'étranger.

Pour en bénéficier, il est nécessaire de s'inscrire au service Retraités et Temps libre.

La gymnastique douce

Le service Retraités et Temps libre organise des cours de gymnastique douce **tous les lundis matin de 9h à 10h et de 10h15 à 11h15 au Chalet des associations.**

Ils sont assurés par un prestataire spécialement formé à cet effet. La tarification est au quotient.

Le Conseil consultatif des retraités rissois (2C2R)

2C2R est une instance de consultation, de concertation, de réflexion et de propositions de

retraité-e-s rissois-es désirant être acteurs dans la vie de leur ville. Rejoignez-les pour exprimer vos idées, participer à la vie de la commune et à son amélioration, élaborer des projets mais aussi participer à la rédaction du journal deux fois par an.

Pour en devenir membre, contactez le Service Retraités et Temps libre.

Les activités avec les partenaires

Bénéficiaire de tarifs préférentiels pour les séances Cinés seniors

Tous les jeudis, les seniors ont la possibilité de découvrir des films inédits, dans les cinémas rissois « Les Cinoches » au tarif préférentiel de 3,20 € (sur présentation d'un justificatif).

Accéder gratuitement à la piscine René-Touzin

Les seniors rissois bénéficient d'un **accès gratuit** à la piscine René-Touzin le jeudi de 16h45 à 17h45 (sur présentation de la carte de retraité-e-s et d'un certificat médical).

Les événements seniors

La Semaine bleue des retraités

Chaque année en octobre, les seniors sont à l'honneur durant une semaine, rythmée par de grands moments de convivialité, de loisirs et de festivités. Elle se tient au début du mois d'octobre. De nombreuses activités sont proposées : expositions, bal, loto, découvertes sportives, conférences, animations intergénérationnelles et spectacles.

« Les Seniors' forme »

C'est une semaine d'activités dynamiques et ludiques, accessibles au plus grand nombre de retraité-es. L'objectif est de favoriser le lien social, l'activité physique et l'échange intergénérationnel au travers d'activités conviviales.

Le banquet des retraité-es

Tous les ans au mois de janvier, la Municipalité organise le banquet des retraité-e-s rissois-es.

Le Gymnase Jesse-Owens accueille plus de 700 personnes pour un déjeuner gastronomique suivi d'un spectacle et d'un bal.

LES ASSOCIATIONS SENIORS

L'AGCRPA

Association de gestion et coordination des clubs de retraités et de personnes âgées.

Présidente : Claudine Pépin

Après une simple adhésion annuelle de 12 €, vous pourrez participer aux nombreuses activités proposées par l'association dans les 3 lieux suivants :

Chalet des associations

cartes (belote/ tarot)

lundi - mardi - jeudi - 13h45 à 18h

activités manuelles (patchwork, tricot, couture, crochet, dentelle)

jeudi - 10h à 12h

(sauf juillet - août)

scrabble

vendredi - 14h à 18h

Club Georges-Brassens

informatique

mardi - 10h à 12h

et 13h30 à 15h30

menuiserie

sur rendez-vous

atelier chansons et théâtre

une fois par mois préparation des spectacles et de la Semaine bleue

Salle la passerelle

scrabble duplicate

lundi - 14h à 18h

danse (cours)

lundi - jeudi - vendredi - 10h à 12h

atelier dessin/peinture

(peinture huile aquarelle/pastels)

mardi - jeudi - 14h à 16h

atelier marche

mardi - vendredi, rendez-vous à 14h

devant la médiathèque Elsa-Triolet

Salle commune Résidence du Lac

belote

mercredi - 14h à 18h

L'AGCRPA organise des sorties et prend une part active dans différents événements organisés par la Ville, telle que La Semaine bleue des retraités.

AGCRPA

Club Georges-Brassens

17 avenue Ingres

91130 Ris-Orangis

Permanence le lundi de 15h

à 17h (sauf juillet et août)

Tél : 06 70 22 22 05

Mail : agcrpa@orange.fr

www.agcrpa.fr

L'AVTRO

Association des vieux travailleurs de Ris-Orangis

Présidente : Liliane Kolb

La plus ancienne association de retraité-e-s de Ris-Orangis : plus de 50 ans d'existence ! Elle propose à ses adhérents des sorties : théâtre à Paris, déjeuners conviviaux, visites de villes...

Et le traditionnel loto à l'occasion de la Semaine bleue des retraités qui réunit chaque année plus de 100 personnes.

AVTRO

5 avenue Auguste-Plat

BP 235

91130 Ris-Orangis

Inscriptions le lundi de 9h à 11h

Tél : 01 69 43 35 26

Contact: Liliane.kolb@laposte.net

Le club CIARE

Club israélite du 3^e âge de Ris-Orangis et ses environs

Président : David Aouizerate

Les membres de l'association se réunissent régulièrement pour partager des moments de convivialité au travers d'activités

ludiques, culturelles et de repas.
Rendez-vous tous les lundis après-midi au Club George-Brassens.

CIARE

Lieu de rencontre

Club Georges-Brassens

17 avenue Ingres

91130 Ris-Orangis.

Tél : 06 08 32 22 22

« Échanges et loisirs »

Présidente : Nicole Michau

L'association est ouverte aux seniors, dès 50 ans. C'est un lieu de rencontres, de partage, d'échanges et de convivialité. Sont proposées des animations différentes afin que chacun trouve une activité qui lui convient. Cela va de l'atelier d'écriture, à la danse country pour les plus sportifs.

En cours d'année, des animations sont organisées (repas, comédies théâtrales avec chansons, loto, et des concours de pâtisserie). Rompre l'isolement, créer des liens sociaux tout en se divertissant sont les buts que l'association s'est fixés.

Les activités d'Échanges et loisirs

Salle de la Résidence du Lac cours « d'art floral » animés par une professionnelle

1 fois par mois le lundi
de 14h à 16h

cours de « Scrapbooking » animés par une professionnelle

1 fois par mois le lundi
de 14h à 16h

atelier « loisirs créatifs »

1 fois par mois le lundi
de 14h à 16h

Atelier « écriture »

tous les lundis de 14h à 16h

jeux de société

tous les mardis à partir de 14h

sketches

tous les mercredis matins
de 10h à 12h

atelier pâtisserie

échange de savoirs

tous les vendredis à partir
de 14h

Salle Émile-Gagneux Danse country

tous les mercredis
de 14h à 16h
(sauf pendant les vacances
scolaires)

Chalet des associations Chant

tous les mercredis
de 10h à 12h
(sauf pendant les vacances
scolaires)

Échanges et loisirs

Permanences :

le mardi et le vendredi
de 14h à 17h

Salle résidence du lac
5 rue des Docks

91130 Ris-Orangis

Tel : 06 73 68 63 70

Mail : echangesetloisirs@orange.fr

<http://echangesetloisirs.simplesite.com>

LES AUTRES STRUCTURES DE LOISIRS

YOGA avec l'association « YED »

L'association Yoga-Energie-Détente propose des cours de yoga, une activité physique et mentale accessible à toutes et tous, qui contribue par des postures appropriées, de la relaxation et des techniques de respiration, à apporter un bien-être précieux dans le cadre de la vie quotidienne.

Les cours sont assurés par une personne diplômée de la Fédération française de yoga, relaxologue.

Cours le mardi à la salle

La Passerelle :

- de 10h15 à 11h15 le mardi

- de 19h45 à 20h45 le mardi

- de 9h30 à 11h30 le mercredi

Tél : 01 69 06 48 92

Sports avec l'USRO

Avec ses 34 sections, l'Union sportive de Ris-Orangis permet de pratiquer un sport ou une activité physique adapté à chacun dans des installations de qualité avec des éducateurs à votre écoute. Pour plus de renseignements,

consultez le guide des sports, disponible dans les lieux publics et sur les sites internet de la Ville et de l'USRO.

USRO

34 rue Johnston et Reckitt

01 69 25 96 48

Mail : accueil@usro.fr

www.usro.fr

La MJC

La Maison des jeunes et de la culture est une maison ouverte à tous. Elle ressemble à tous ceux qui la fréquentent.

On vient y faire ce que l'on aime, musique, danse, théâtre, arts plastiques, langues et activités sportives mais aussi un peu plus : rencontrer, échanger, apprendre, débattre, avancer...

MJC

10 place Jacques-Brel

Tél : 01 69 02 13 20

mjcris@mjcris.org

Les médiathèques

La ville de Ris-Orangis en compte deux : les médiathèques Elsa-Triolet et Raymond-Queneau qui possèdent 52 000 documents destinés aux adultes et aux enfants et disponibles à la lecture sur place et au prêt : des romans, des ouvrages pratiques, des documentaires, des journaux, des outils interactifs (CD, DVD...), des albums, des contes, des comptines, des bandes dessinées, etc.

Pour y souscrire, vous devrez vous munir d'une photo, d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile. L'inscription est gratuite.

Médiathèque Elsa-Triolet

17 rue du Château d'Eau
91130 Ris-Orangis
01 69 02 10 70

Horaires d'ouverture :

Mardi : 14h-18h

Mercredi : 10h-12h30 et 14h- 8h

Jeudi : 14h-19h

Vendredi : 14h-18h

Samedi : 10h-12h30 et 14h-18h

Médiathèque Raymond Queneau

5 rue du 8 mai 1945
91130 Ris-Orangis
01 69 43 86 90

Horaires d'ouverture :

Mardi : 14h-18h30

Mercredi : 10h-12h et 14h-18h30

Vendredi : 14h-18h30

Samedi : 10h-12h et 14h-18h

L'Université du temps libre (UTL)

En liaison avec les centres de formation supérieure et les universités de la région Val d'Essonne, l'UTL favorise l'accès aux activités culturelles et artistiques, à l'enseignement, à la recherche et à la formation permanente des personnes de tout âge.







Permanence

UTL-Essonne, Université
d'Évry-Val-d'Essonne
Bureau 204 – 2^e étage
2 rue du Facteur Cheval
91025 Évry Cedex
Tél : 01 69 47 78 25 (du lundi au
vendredi de 10h à 12h)
Contact: antenne-evry@utl-essonne.org
www.utl-essonne.org

Retrouvez les nombreuses autres associations que la Ville compte dans le Guide des associations, disponible en Mairie, au service Retraités et Temps libre et sur le site de la ville www.ville-ris-orangis.fr.

LES LIEUX DE LOISIRS

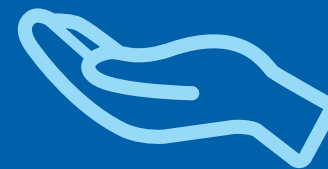
Ce sont des lieux de partage et d'échange où les retraités peuvent se retrouver pour déjeuner ensemble, participer à des ateliers, des animations, des réunions d'informations, voir un film ou un spectacle.

-  **Club George-Brassens**
17 avenue Ingres
-  **Chalet des associations**
7 bis rue du Château d'eau
-  **salle La Passerelle**
9 place Jacques-Brel
-  **salle de la résidence du Lac**
5 rue des Docks
-  **MJC**
10 place Jacques-Brel
-  **Centre culturel Robert-Desnos - Scène Nationale**
Allée Jean-Ferrat



Il importe de savoir où s'adresser pour faire valoir ses droits et demander des aides en fonction de sa situation.

LES DROITS ET AIDES



LES STRUCTURES MUNICIPALES

Le Point d'accès au droit et à la médiation (PADM)

C'est un lieu d'accueil municipal, **gratuit**. Il permet d'apporter une information de proximité sur les droits et/ou devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques et/ou administratifs ainsi qu'une aide à l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exécution d'un droit ou à l'exécution d'une obligation. Il vous permet de consulter, de façon gratuite et confidentielle, des juristes dans différents domaines du droit du travail, de la famille, de la consommation, du logement, du droit des étrangers, du droit de la défense.

PADM

du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et
de 13h30 à 17h30
24 rue Edmond-Bonté
91130 Ris-Orangis
Tél. : 01 69 96 64 67

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Ris-Orangis

C'est un établissement public administratif. Le CCAS propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficultés sociales touchant notamment les personnes seules ou en couple sans enfant, âgées, sans emploi et/ou en situation de handicap.

Le public de la commune y est conseillé sur les droits sociaux, orienté vers les partenaires locaux ou directement pris en charge par les travailleurs sociaux.

CCAS

Hôtel de Ville
Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
Tél. : 01 69 02 52 24
Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, mercredi
et vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 18h,
le jeudi de 8h30 à 12h.
Tél. : 01 69 43 35 26

LES DROITS À LA RETRAITE

Comme la plupart des retraités, vous avez droit à un revenu au titre de votre activité professionnelle passée et de celle de votre conjoint en cas de décès de celui-ci. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des principales caisses de retraite :

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

75951 Paris cedex 19
Numéro unique : 3960 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou 09 71 10 39 60 (box ou mobile)
Lassuranceretraite.fr

Caisse de la mutualité sociale agricole (MSA)

MSA Île-de-France
75691 Paris Cedex 14
Tél. : 01 30 63 88 80
Mail : contact.particulier@msa75.msa.fr
www.msa-idf.fr

Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

Pour connaître la date de paiement, le montant mensuel, la majoration pour enfants, ou signaler un changement d'adresse ou d'organisme bancaire :

Rue du Vergne

33 059 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 11 40 40 - serveur vocal disponible 7j/7j et 24h/24h.

Pour toutes autres questions sur votre pension :

Tél : 05 57 57 91 99
du lundi au vendredi de 9h à 16h.
www.cdc.retraites.fr

Il existe d'autres régimes dits « spéciaux » pour les artisans, professions libérales, commerçants, employés de GDF, de la RATP... Ces régimes sont gérés indépendamment et soumis à des règles spécifiques.

Centres d'information sur les droits à la retraite complémentaire régime non cadre et cadre (CICAS)

Tél : 0820 200 189 de 8h30 à 18h sans interruption pour joindre un conseiller ou obtenir un rendez-vous dans une des permanences locales (0,09 € TTC/min à partir d'un poste fixe).

www.info-retraite.fr

La pension de réversion

Ce complément de revenu peut être versé sous conditions au conjoint d'un salarié ou d'un retraité du régime général décédé. Il donne droit au versement d'une partie de la pension de retraite du régime de base de la Sécurité sociale, mais également de toutes les caisses de retraite. Ce droit n'étant pas automatique, il faut en effectuer la demande.

Pour celles et ceux d'entre vous qui n'auraient pas pu cotiser suffisamment, il existe des dispositions particulières nationales, départementales ou locales pour obtenir un minimum de subsistance.

L'Allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA)

L'Allocation de solidarité aux personnes âgées permet à une personne seule ou à un couple de remplacer ou de compléter les prestations de retraite d'une personne sous réserve de conditions d'âge, de ressources et de présence sur le territoire français. Cette prestation est versée soit par la Caisse des dépôts et des consignations de Bordeaux, pour les personnes n'ayant jamais cotisé. Vous devez déposer votre demande auprès du service Retraités et Temps libre qui la fera parvenir à la Caisse des dépôts et des consignations.

LES AIDES

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Cette allocation favorise une prise en charge adaptée aux besoins de toute personne en situation de perte d'autonomie liée à son état physique ou mental. Elle s'adresse tant aux personnes à leur domicile qu'aux personnes en établissement. C'est pour cela que l'on parle d'APA domicile et d'APA établissement.

Cette allocation permet de financer les aides techniques, les services d'aide à la personne favorisant leur autonomie dans les gestes quotidiens (toilette, déplacements, repas, courses, ménage...).

Vous pouvez télécharger le dossier sur www.bienvieillir.essonne.fr ou venir au service Retraités et Temps libre, qui pourra vous aider à le remplir et à l'adresser au Conseil départemental de l'Essonne.

L'Aide sociale à l'hébergement (ASH)

Une personne âgée qui ne dispose pas de ressources suffisantes pour payer ses frais d'hébergement peut solliciter l'aide sociale départementale pour couvrir en partie ou en totalité les frais liés à l'accueil en établissement (sous réserve que celui-ci soit habilité à l'aide sociale).

Attention : cette aide constitue une avance récupérée, selon certains cas, par le Département.

Vous pouvez retirer un dossier auprès du CCAS.

Profiter de sa ville, c'est aussi pouvoir s'y déplacer au quotidien dans les meilleures conditions, pour vos sorties, vos courses ou vos démarches administratives.

LES TRANSPORTS



LES TRANSPORTS DE LA VILLE

Le transport adapté municipal

La Ville propose d'accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie, n'étant pas véhiculées et dans l'incapacité de prendre le bus, pour aller déjeuner au Club Brassens.

Demande auprès du service Retraités et Temps libre ou sur le site de la ville :
ville-ris-orangis.fr

Les navettes rissoises TICE

Un réseau de navettes **gratuites** est également proposé aux Rissois-es. Les lignes 418 et 419 du réseau TICE vous permettent de circuler dans toute la ville gratuitement.

Vous pouvez effectuer la demande de carte en Mairie ou Mairie annexe.

Informations sur le site internet
www.bus-tice.com ou au
0 810 401 402. (Service 0.06€/min+ prix appel)



LES AIDES AUX TRANSPORTS

Vous pouvez retirer le formulaire d'attribution auprès du Service Retraités et Temps libre. Le dossier est à compléter et à envoyer par vos soins au Conseil départemental. Il faut compter un délai minimum d'un mois pour le traitement de votre demande.

Le passe Navigo Améthyste

Le forfait Navigo Améthyste, soumis à conditions d'attribution, permet aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap de voyager à un tarif préférentiel sur tous les réseaux de l'Île-de-France, SNCF, RATP, et OPTILE.

- forfait zone 1 à 5 : 120 euros par an,
- forfait zone 3 à 5 : 25 euros par an.

Le forfait Navigo Améthyste permet aux ancien·ne·s combattant·e·s, de bénéficier d'un tarif préférentiel de 25 euros par an pour les zones 1 à 5.

Les chèques-Taxi

Ils permettent de se déplacer gratuitement en taxi, dans la limite d'un carnet de 25 chèques d'une valeur unitaire de 5 €, renouvelable une fois par an.

Tous les taxis n'acceptant pas ce mode de paiement, il est recommandé de réserver auprès d'une plateforme téléphonique agréée au :

01 56 76 86 25 (du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 20h).

Conditions d'attribution

- soit être âgé-e de 65 ans et être titulaire de l'Allocation supplémentaire vieillesse (ASV),
- soit être âgé-e de 65 ans et être non imposable sur le revenu ou pour un montant inférieur au seuil de recouvrement,
- soit être âgé-e de 60 ans et être titulaire de l'ASPA et anciennement titulaire de l'allocation adulte handicapé (AAH).

Le dossier peut être instruit au service Retraités et Temps libre. Les formulaires de demande sont

également disponibles au CCAS pour les personnes handicapées de moins de 60 ans.

Ces cartes sont accessibles aux personnes handicapées de moins de 60 ans (demande auprès du CCAS au 01 69 02 52 25).

La carte européenne de stationnement

La carte européenne de stationnement permet à la personne en situation de handicap ou à celle qui l'accompagne de se stationner gratuitement sur les places ouvertes au public. Vous pouvez venir retirer un dossier de demande auprès du service Retraités et Temps libre ou effectuer la demande auprès de la MDPHE.

Maison départementale du handicap de l'Essonne (MDPHE)

93 rue Henry-Rochefort
91000 Évry
Tél. : 01 60 91 99 84
Mail : mdph@cg91.fr
www.essonne.fr

PAM 91

PAM 91 est un service public de transport destiné aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Les déplacements peuvent avoir lieu dans tout le département mais aussi sur l'ensemble de la région Île-de-France, tous les jours de 6h à minuit. Pour bénéficier de ce service, il faut être titulaire d'une carte d'invalidité d'un taux supérieur ou égal à 80% ou de l'APA à domicile (GIR 1 à 4).

Informations

au 0 810 10 11 91
ou 01 60 87 85 80
Mail : contact@pam91.info
www.pam91.info

Sortir Plus

Ce dispositif d'accompagnement s'adresse aux personnes de 80 ans et plus, qui éprouvent des difficultés à se déplacer, affiliées d'une caisse de retraite complémentaire ARRCO ou AGIRC.

Renseignements
au 0 810 360 560

LE MAINTIEN À DOMICILE



PÔLE MAINTIEN À DOMICILE

LE SERVICE RETRAITÉS ET TEMPS LIBRE

Le service Retraités et Temps libre est doté d'un pôle maintien à domicile dont la mission est de favoriser la vie au domicile, dans les meilleures conditions possibles. Conscient que les personnes âgées vivant au domicile sont aussi aidées par leur entourage, **ce service accompagne aussi les aidants qui ont besoin de soutien afin d'éviter l'épuisement physique et moral.**

Les agents chargés du maintien à domicile au service Retraités et Temps libre, accueillent, informent et orientent les seniors et les aidants sur les dispositifs et moyens existants en matière sociale, d'habitat et de santé physique et psychologique. Elles reçoivent sur rendez-vous au service retraités ou se rendent au domicile des personnes âgées dépendantes, par définition peu mobiles mais aussi pour faciliter la démarche des aidants pris entre de multiples contraintes.

Ainsi, les besoins de la personne âgée dépendante sont évalués et

un plan d'aide au maintien à domicile individualisé, tenant compte des souhaits et de l'environnement de la personne, est défini. Les agents chargés du maintien à domicile peuvent mettre en place le service de portage de repas à domicile, la téléassistance, ouvrir des droits pour avoir une aide à domicile, etc.

Les agents chargés du maintien à domicile travaillent en étroite collaboration avec un certain nombre de professionnels locaux du secteur médico-social (médecins libéraux, infirmiers, pharmaciens, SSIAD, etc.), secteur associatif (France Parkinson, France Alzheimer, AMAD, etc.) et secteur privé (Entre temps, etc.) ; ce qui favorise un accompagnement individualisé de qualité.

Le service de portage de repas à domicile

La Municipalité propose la livraison de repas 5 à 7 jours par semaine pour les personnes en perte d'autonomie et dans l'incapacité de se confectionner des

repas en raison d'un problème de santé.

La demande d'inscription se fait auprès du service Retraités et Temps libre.

Préalablement à la mise en place ou non de ce service, un agent municipal chargé du maintien à domicile réalise une visite à domicile pour évaluer la demande, apprécier les besoins et déterminer les jours de livraison des repas et faire signer le règlement.

Les plats servis en liaison froide n'ont plus qu'à être réchauffés

par la personne. Le prix est calculé selon le quotient familial : le tarif, en vigueur au 1^{er} janvier 2019, s'échelonne entre 1,60 € et 7,75 €. La livraison est **gratuite** car intégralement prise en charge par la Ville.

Le service de portage de repas à domicile le week-end et jours fériés est destiné aux personnes isolées familialement et socialement, pour lesquelles aucune autre solution n'est envisagée et pour les personnes en perte d'autonomie dont le GIR se situe entre 1 et 4.

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE - SSIAD

Les missions du service municipal

La vocation du service de soins infirmiers à domicile est de maintenir la personne âgée ou handicapée à son domicile en lui proposant un programme de soins personnalisés, adaptés à son état de santé et son degré d'autonomie.

Cet accompagnement se traduit par une aide ou une suppléance pour la réalisation des soins d'hygiène, de confort, de prévention, ainsi que par la dispensation de soins techniques infirmiers.

Les bénéficiaires des soins

- toute personne âgée de 60 ans et plus, malade ou dépendante,
- toute personne adulte de moins de 60 ans, présentant un handicap,
- toute personne adulte de moins de 60 ans, atteinte de pathologies chroniques ou d'affections comportant un traitement prolongé.

Les modalités d'admission

L'admission est subordonnée :

- à la prescription, par le médecin

traitant ou hospitalier, des soins à dispenser et de leur fréquence,

- à l'attestation d'ouverture des droits à l'assurance maladie de l'utilisateur,
- à l'acceptation de l'utilisateur des modalités de prise en charge proposées,
- à l'accord du médecin-conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie dont dépend l'utilisateur.

Les modalités de prise en charge financière

Le coût des prestations de soins est pris en charge à 100 % par la Caisse primaire d'assurance maladie de l'utilisateur, qui est dispensé de l'avance des frais.

Service de soins infirmiers à domicile

avenue de la Cime
Bâtiment S,
91130 Ris-Orangis
Tel. : 01 69 43 39 59

LA TÉLÉASSISTANCE

La Téléassistance permet de sécuriser les personnes âgées et les personnes handicapées qui vivent seules chez elles.

Une convention tripartite, entre la commune de Ris-Orangis, le Conseil départemental et la société détentrice du marché, définit les conditions de fonctionnement et de financement de ce dispositif.

Il s'agit d'un service d'assistance à distance qui se matérialise par un boîtier, micro/haut-parleur, à domicile, et un médaillon ou bracelet, émetteur/récepteur, à porter sur soi. D'un simple geste, il permet de déclencher l'alarme,

en cas de malaise, de chute ou pour une simple question et d'entrer immédiatement en contact avec une centrale d'écoute, 24h/24 et 7j/7, qui prévient le dépositaire des clefs du domicile de la personne. Ce dépositaire, que les retraité.e.s désignent lors de leur inscription au service, est une personne de confiance : membre de la famille, ami, voisin, gardien... qui se rendra chez eux dès qu'elle en sera alertée.

Les frais de raccordement sont gratuits. Le coût à la charge de l'abonné est de 6,07 € par mois, selon le tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Tél. : 01 69 06 88 99

L'AIDE À DOMICILE

L'AMAD (Association d'aide et de maintien à domicile), avec le soutien et le partenariat de la Municipalité, est là pour répondre aux besoins, tels que l'entretien du cadre de vie, les actes essentiels de la vie (toilette, lever, habillage,

etc.), les déplacements extérieurs et les démarches administratives.

AMAD

68 rue Pierre-Brossolette
91130 Ris-Orangis

Il existe en Essonne des solutions d'aide aux aidants, pour accompagner en particulier, ceux intervenant auprès de malades d'Alzheimer.

À l'échelle municipale, le service Retraités et Temps libre, guichet unique pour les retraité-e-s et personnes âgées rissoises, leurs familles et leurs proches, est une véritable réponse de proximité en matière d'aide aux aidants.

L'AIDE AUX AIDANTS



LE SERVICE RETRAITÉS ET TEMPS LIBRE

Les agents chargés du maintien à domicile accueillent et informent les aidants familiaux sur les dispositifs et moyens existants. Des plans d'aide au maintien à domicile individualisés pour les personnes âgées permettant aux aidants de trouver du répit dans la gestion des tâches

quotidiennes et de prévenir l'épuisement sont mis en place. Ils peuvent également informer et orienter vers des structures d'accueil de jour, plateformes de répit et d'accompagnement.
+ d'infos auprès du service Retraités et Temps libre.

LES ASSOCIATIONS

L'association France Parkinson

Le comité a pour objectif de mieux faire connaître la maladie de Parkinson, aider les malades et les aidants dans les difficultés qu'ils rencontrent. Tous les mois, est organisée une rencontre à thème avec la participation d'un.e professionnel.le de santé, ainsi que des formations pour les aidants et des groupes de parole pour les malades.

Il y a également un atelier chorale « un chœur qui sonne » qui fait bénéficier les malades

d'une rééducation orthophonique ludique et un atelier gymnastique adaptée, tous les jeudis de 14h30 à 17h30, salle polyvalente Émile-Gagneux.

Salle polyvalente Émile-Gagneux

Rue Johnstone & Reckitt
91130 Ris-Orangis
Présidente : Eliane Baucher
Tél. 01 69 06 93 11 - 06 82 28 02 90
Mail : ebaucher@live.fr
France.parkinson91@blog.free.fr

L'association France Alzheimer Essonne

France Alzheimer Essonne est une association départementale, affiliée à l'Union nationale France Alzheimer et maladies apparentées, dont le but est d'apporter informations et soutien aux familles de malades et aux malades eux-mêmes.

Activités principales :

- une écoute téléphonique,
- des réunions de familles de type « conférence-débat »,
- des Cafés mémoire,
- des formations pour les aidants en divers points du département,
- des formations de bénévoles œuvrant auprès de personnes âgées atteintes de troubles cognitifs,
- réalisation de plaquettes d'informations sur les structures départementales,
- magazine trimestriel « Le Fil »,
- mise à disposition des familles de plaquettes d'informations éditées par l'Union France Alzheimer.

FRANCE ALZHEIMER ESSONNE

52 rue Louis-Robert
91100 Corbeil-Essonnes
www.alzheimeressonne.org
alzheimeressonne@orange.fr
Écoute des aidants le matin :
Tél. : 01 64 99 82 72
ecoute.alzheimeressonne@orange.fr
Délégué local : Émile Steinmetz
Sur rendez-vous au service Retraités et Temps libre

L'association sanitaire et sociale de Viry Grigny (ESA)

L'équipe spécialisée se déplace au domicile pour accompagner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. L'objectif est de maintenir ou améliorer la qualité de vie du patient et de son entourage, de préserver l'autonomie dans les actes du quotidien, prévenir de l'isolement, de soutenir et informer l'aidant, de conseiller sur l'aménagement du domicile.

ESA

149 Boulevard Gabriel Péri
91170 Viry-Chatillon.

Tél. : 01 69 44 04 00

psychomot@assovirygrigny.fr

L'Association géronologique de l'Essonne (AGE91)

L'association départementale œuvre en faveur de la bienveillance et des droits des personnes âgées et des adultes en situation de handicap. Elle organise aussi des actions de sensibilisation et des conférences à l'attention des retraité-es et leurs proches et porte le dispositif MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie).

Point d'accès au droit des personnes âgées

si vous avez besoin d'un
renseignement juridique,
un juriste assure des
permanences

au 01 64 99 79 85, les lundi,
mardi, jeudi et vendredi
de 14h à 16h30.

Tél. : 01 69 23 21 26

Fax : 01 69 23 20 29

Mail : contact@age91.org

www.age91.org

L'Association française des diabétiques de l'Essonne (AFD 91)

Elle a pour but de développer l'information des personnes atteintes de diabète et leurs proches, de promouvoir les rencontres et les échanges entre les membres et d'apporter un soutien moral).

Président : Bernard Amiot

Tél. : 06 03 34 44 53

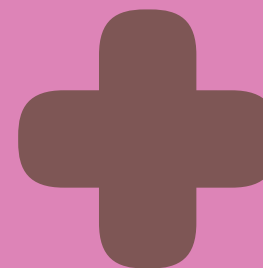
Mail : ber.amiot91@gmail.com

Permanences sur rendez-vous

au service Retraités et Temps libre, le 1^{er} vendredi de chaque mois, de 14h à 17h.

Permanences avec ou sans rendez-vous, 5 Rue des Docks à Ris-Orangis, le dernier vendredi de chaque mois, de 14h à 17h

LA SANTÉ



LES RÉSEAUX DE SANTÉ

Soins palliatifs et de support en Essonne sud (SPES)

Ce réseau de santé plurithématique couvrant les champs de la cancérologie, de la gériatrie, des soins palliatifs et de l'accès aux soins, offre un appui spécialisé dans le cadre des parcours de santé des personnes en situation complexe.

Réseau SPES

Parc de la Julienne
Bât F - 1^{er} étage
26 rue des Champs
91830 Le Coudray-Montceaux
Tél. : 01 64 99 08 59
Fax : 01 64 99 93 41
Mail : reseau.spes@wanadoo.fr

LES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ ET DÉPISTAGES

Information, prévention et sécurité

Tout au long de l'année, le service Retraités et Temps libre développe diverses actions d'information et de prévention. De grands thèmes relatifs à la santé et à la sécurité y sont abordés.

Le plan canicule

Chaque année, la Ville applique dès le mois de juin et jusqu'à fin

août son plan canicule, afin de protéger les personnes fragiles en cas de vagues de chaleur. Le service Retraités et Temps libre inscrit les personnes isolées et fragiles sur le registre nominatif, à leur demande ou celle d'un tiers, via une fiche d'inscription. Cette démarche doit être volontaire ou effectuée avec l'assentiment de la personne concernée et renouvelée chaque année.

L'Atelier santé ville (ASV)

L'Atelier santé ville a été créé pour améliorer l'accès à la santé des rissois tout en luttant contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, avec la participation des habitants. Il œuvre également en faveur des habitants des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la ville en identifiant leurs besoins pour proposer des actions adaptées en lien avec les institutions, le monde associatif et les acteurs de la santé du service public ou privé.

Ses missions :

- lutter contre les inégalités locales en matière de santé,
- favoriser la promotion de la santé auprès des publics en difficulté,
- actualiser les diagnostics partagés de santé, et participer à l'observation locale,
- faciliter la mobilisation des différents acteurs du territoire,
- renforcer les compétences des acteurs locaux : à travers l'information autour de la santé, la formation, le soutien

methodologique aux porteurs projets,

- développer la participation active des habitants,
- favoriser l'accès à la santé.

Depuis sa création, de nombreuses actions de prévention ont pu être réalisées en partenariat avec les acteurs locaux sur des sujets tels que la prévention du cancer, du diabète, les maladies sexuellement transmissibles ou les risques liés à l'obésité. L'Atelier santé ville joue également un rôle majeur dans le développement et la préservation de l'offre de soins du territoire en accompagnant les initiatives des professionnels de santé dans leurs projets d'installation et ou de regroupement.

Contact

Tél. : 01 69 02 52 81

La maladie d'Alzheimer et les maladies neurodégénératives

Les consultations mémoire permettent aux patients présentant des troubles de la mémoire, de bénéficier d'un diagnostic précis et d'une prise en charge adaptée de la maladie d'Alzheimer et autres maladies apparentées. Le patient doit avoir été préalablement adressé par son médecin traitant.

Consultation mémoire à Draveil

Centre Hospitalier Joffre-Dupuytren
Pour la consultation mémoire et bilan cognitif :
Tél. : 01 69 83 64 57

Dépistage du cancer du sein

La mammographie permet de déceler très tôt d'éventuelles anomalies en l'absence de tout symptôme. Pour être vraiment utile, cet examen doit être réalisé tous les deux ans, à partir de 50 ans. En Essonne, un dépistage est proposé tous les 2 ans aux femmes

de 50 à 74 ans. L'Association pour le dépistage des maladies cancéreuses (ADMC) est la structure chargée de la coordination et de la promotion de ces dépistages dans le département.

Chaque femme de cette tranche d'âge est invitée par courrier à se rendre chez un radiologue agréé pour bénéficier d'un examen clinique et d'une mammographie gratuits.

Dépistage du cancer colorectal

Le dépistage organisé du cancer colorectal est proposé gratuitement à tous les hommes et femmes de 50 à 74 ans résidant en Essonne. Celui-ci peut permettre d'identifier cette maladie avant l'apparition des troubles, ou de détecter des polypes (adénomes) qui pourraient évoluer vers un cancer.

Si vous n'avez pas reçu de courrier vous invitant à faire un test, vous pouvez téléphoner à l'ADMC pour en bénéficier. La ligue contre le cancer organise en partenariat avec l'association Rencontre et

Amitiés, des rencontres conviviales de patients et d'aidants, le 3^e vendredi du mois de 14h à 17h.

Association de dépistage des maladies cancéreuses (ADMC)

Centre médical de Bligny
BP 14 - 91640
Briis-sous-Forges
Tél. : 01 64 90 75 81
Mail : ass.adm@free.fr

La Ligue contre le Cancer (Comité de l'Essonne)

4 bis rue du 8 mai 1945
91130 Ris-Orangis
Mail : berthelot_a@yahoo.fr
Contact du Comité de l'Essonne
Tél. : 01 64 90 88 88

La vaccination anti-grippe

La vaccination contre les virus grippaux saisonniers concerne les personnes fragilisées vis-à-vis de l'infection ou à risque de complications. Elle permet à la fois de réduire le risque d'être contaminé par la grippe et de réduire le risque de faire des formes graves de la grippe.

Une vaccination tous les ans contre la grippe est recommandée **pour toutes les personnes de 65 ans et plus et pour les personnes atteintes de certaines maladies chroniques**, pour qui la vaccination est entièrement prise en charge par l'assurance maladie.

Vous recevrez un courrier de votre Caisse d'assurance maladie au début de la période de vaccination avec la marche à suivre.

La maltraitance

De part leur fragilité et leur dépendance, les personnes âgées peuvent être victimes de maltraitance. La Fédération 3977 contre la maltraitance a pour objectif d'animer et de coordonner un dispositif d'alerte sur les risques de maltraitance envers les personnes âgées et les adultes handicapés.

Ce dispositif est destiné à toute personne témoin ou victime d'une situation de maltraitance envers une personne, qu'elle soit âgée, handicapée ou, de manière générale, vulnérable.

Une écoute sans jugement :

les écoutants recueillent la parole de l'appelant, sans jugement, en toute neutralité. L'anonymat peut être préservé, si la personne le souhaite.

Une analyse :

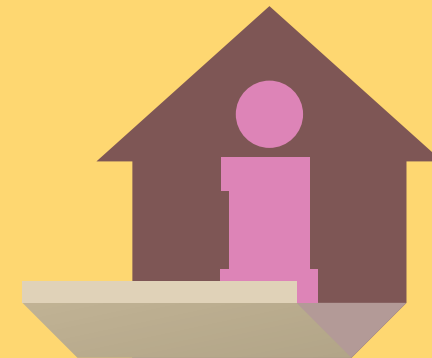
en posant des questions sur le contexte, les personnes concernées, l'historique de la situation, les écoutants aident l'appelant à voir la situation et ses enjeux de manière plus claire, sans dramatiser ni minimiser les faits.

Une information :
l'écoutant va expliquer les suites qui peuvent être données à l'appel et le rôle des partenaires de terrain pour le suivi du dossier.

En cas de suspicions de maltraitance, composez le numéro de la cellule d'écoute contre la maltraitance des personnes âgées et handicapées : Numéro 39 77

(du lundi au vendredi de 9h à 19h)

LE LOGEMENT



FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Beaucoup de retraité-e-s font le choix du maintien à domicile. Avec le temps, des aménagements dans le logement peuvent apparaître nécessaires.

Les locataires et les propriétaires peuvent ainsi bénéficier d'une aide pour adapter leur logement à leur situation.

Le service logement de la ville

Depuis 2011, vous effectuez une seule demande et remplissez un seul formulaire auprès d'un service qui enregistre les demandes en y apportant les pièces justificatives demandées : le service Logement de la ville dans laquelle vous résidez, un bailleur, ou un collecteur du 1% logement. Une fois votre demande enregistrée, vous recevez une attestation. Votre demande doit être renouvelée tous les ans pour conserver votre ancienneté.

Centre communal d'action sociale (CCAS) - service Logement

Hôtel de ville
Place du Général-de-Gaulle
Tél. : 01 69 02 52 24
Lundi, mardi, mercredi
et vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 18h
Jeudi de 8h30 à 12h

La Résidence du lac

Dans l'écoquartier des Docks de Ris, la résidence du Lac compte 99 logements sociaux du bailleur social Essonne Habitat, dont un immeuble est réservé aux seniors. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique municipale menée en faveur du bien vivre et du bien vieillir à domicile. Pour y avoir un logement, il est nécessaire d'effectuer une demande de logement social auprès du service Logement de la Ville.

AMÉLIORER VOTRE HABITAT

Les locataires comme les propriétaires disposent de moyens visant à les aider à effectuer les travaux d'amélioration (rénovation, modernisation) ou d'adaptation (pour faire face à une perte d'autonomie, un handicap) de leur logement.

Des organismes spécialisés sont ainsi en mesure de vous indiquer où et sous quelles conditions obtenir des subventions.

C'est notamment le cas de **l'ADIL de l'Essonne (l'Agence départementale d'information sur le logement)** qui pourra vous proposer des conseils personnalisés sur toutes les questions relatives au logement et à l'urbanisme. Elle est aussi un lieu d'observation de la demande en matière de logement, d'expertise neutre sur toutes les questions du logement social ou privé. Cette agence est cautionnée par l'ANIL et le Ministère du Logement.

ADIL 91 - Maison départementale de l'habitat

1 Bld de l'Écoute-s'il-pleut
91003 Évry Cedex
Tél. : 0820 16 91 91
www.adil.org/91

Les permanences de l'ADIL (information sur l'habitat) au PADM

24 rue Edmond-Bonté
91130 Ris-Orangis
le 2^e mardi du mois
de 14h à 17h
sur rendez-vous
au 01 69 96 64 67

SOLiHA

SOLiHA Yvelines Essonne, issue de la fusion au 1^{er} juillet 2018 des deux associations départementales yvelinoise et essonniennes, vous apporte un service de guichet unique en intervenant comme organisme de groupage pour l'ensemble des organismes concourant au financement de l'amélioration de votre habitat. Que votre projet concerne l'adaptation de votre logement ou des travaux d'économie d'énergie,

l'équipe de professionnels élabore un plan de financement personnalisé à votre situation et selon vos ressources. Elle instruit les dossiers et les présente auprès des organismes compétents. Elle assure également une assistance technique par une visite sur place de techniciens spécialisés pour élaborer le projet le mieux adapté à vos besoins. SOLiHA Yvelines Essonne vous accueille et vous informe à son agence d'Évry sur

rendez-vous et par téléphone les lundis, mardis, mercredis et vendredis matin.

SOLIHA YVELINES ESSONNE

1 Bld de l'Écoute-s'il-Pleut
91000 Évry

Horaires d'ouverture :
9h à 12h30 - 14h à 17h30
Permanence téléphonique
ouverte pour les particuliers
uniquement de 9h à 12h30
au 01 60 78 53 00

Vigilance

Si vous recevez dans votre boîte aux lettres, un document publicitaire concernant des dépannages en serrurerie, plomberie, électricité, soyez extrêmement vigilants. Les tarifs pratiqués par ces entreprises peuvent être très élevés. En aucun cas, celles-ci ne sont recommandées et envoyées par la Mairie.

ENTRETENIR VOTRE LOGEMENT

ARPE

L'association ARPE est une association intermédiaire qui aide les personnes à se réinsérer et à reprendre contact avec le monde du travail. Vous pouvez faire appel à cette association pour divers travaux (ménage, jardinage, petit bricolage, aide au

déménagement, peinture, papier peint, préparation des repas).

ARPE

34 boulevard Denis-Papin
91130 Ris-Orangis

Tél. : 01 69 43 65 44
Mail : arpe91@wanadoo.fr
www.arpe91.com

Ris Emploi

Vous pouvez également vous adresser au service Emploi de la ville pour trouver une auxiliaire de vie ou un agent d'entretien.

Ris Emploi

34 rue de la fontaine
91130 Ris-Orangis
Tél. : 01 69 02 73 00
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30
à 17h30 (fermé le jeudi
après-midi).
www.ville-ris-orangis.fr

Les autres prestataires privés

Dans le cadre du développement des services à la personne, il existe des entreprises privées susceptibles d'intervenir dans ce domaine.

www.servicessalapersonne.gouv.fr

LES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS DE RIS-ORANGIS

La résidence Dranem

La maison de retraite médicalisée Château Dranem est implantée au cœur d'un parc arboré de 7 hectares. Empreint d'histoire, ce château du XIX^e siècle était anciennement dédié aux artistes retraités. Cet établissement accueille des personnes autonomes, en perte d'autonomie et dépendantes, en séjour

permanent ou en court séjour. La capacité d'accueil est de 97 chambres personnalisables, dont 14 réservées aux malades d'Alzheimer. L'UHR, Unité d'hébergement renforcée, accueille des personnes souffrant de troubles sévères du comportement dans un environnement adapté et sécurisé. Les résidents bénéficient d'un accompagnement

spécifique par des équipes soignantes et paramédicales impliquées et bienveillantes. Le quotidien à la Résidence Château Dranem est rythmé par des activités et des animations qui suscitent la curiosité et réveillent les souvenirs. Les repas y sont préparés sur place par la Chef avec des produits frais. Plusieurs services sont également à disposition des résidents au sein du château, tels qu'une salle de kinésithérapie, deux balnéothérapies, un espace relaxation, un salon de coiffure, une bibliothèque et une salle de cinéma.

EHPAD privé

Themis Château Dranem
17 avenue de Rigny
91130 Ris-Orangis
Tél. : 01 69 06 20 08
Fax : 01 69 06 43 92 40

La résidence le Manoir

Le Manoir est une maison de retraite médicalisée privée, conventionnée Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). D'une capacité d'accueil de 46 lits, elle dispose d'un joli parc, à proximité des bords de Seine et de la forêt de Sénart. L'établissement accueille les personnes qui le désirent, à la semaine ou au mois dans ses locaux et son agréable parc planté d'arbres centenaires. Il propose aux personnes âgées des locaux adaptés aux différentes pathologies, des soins médicaux et paramédicaux, des activités et animations.

EHPAD « Le Manoir »

32 avenue Gambetta
91130 Ris-Orangis
Tél. : 01 69 43 33 99
Contact : [accueil.llemanoir@
teneris.fr](mailto:accueil.llemanoir@teneris.fr)



Une élue à votre écoute

Claudine CORDES,
Maire-adjointe
chargée des Retraités
et des Personnes âgées

**Permanences sur rendez-vous
01 69 02 52 04**

SERVICE RETRAITÉS ET TEMPS LIBRE

34 RUE DE LA FONTAINE
91130 RIS-ORANGIS
TÉL.: 01 69 02 73 40
CONTACT@VILLE-RIS-ORANGIS.FR



CHANGEMENT D'ADRESSE AU PREMIER TRIMESTRE 2019

13 ROUTE DE GRIGNY
91130 RIS-ORANGIS
TEL : 01 69 02 73 40
CONTACT@VILLE-RIS-ORANGIS.FR